



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 16 novembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Maison France
Services : Demande
de subventions

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard
PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Omar AIT MOUH, Pascal
ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire
DARCHY, Javier DE LA CASA, Francois DEMANGEOT,
Jean-Marc DEUMIER, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Hélène GIRAL,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM,
Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE,
Cédric MALRIEU, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES,
Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
29 octobre 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric Lemoine par Omar AIT MOUH, Nadine ROSTOLL par
Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR PUBLICATION
LE

Procurat(s) : Isabelle SIAU à Nathalie NACCACHE, Guy BONDOUY à
Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Elisabeth ESCAFRE à Sabine CHABERT, Pierre MONOD à
Christophe PRADEL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE,
Jacqueline RATABOUIL à Denis BOUILLEUX, Giovanni ZAMAI à
Philippe GREFFIER.

PAR DELEGATION
LE

Excusé(s) : Nicole MARTIN, Pierre BARBAUD, Robert BATIGNE,
Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS,
Alain GALINIER, Didier MAERTEN, Benoit MERLIN, Hubert NAUDINAT,
Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-Francois POUZADOUX,
Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

Signature

Absent(s) : Didier CALMETTES, Frédéric JEANJEAN, Thierry
LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC, Régine SURRE,

Secrétaire de séance : Eliane BOURGEOIS MOYER.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211116-2021_205-DE



2021-205

Vu la délibération n°2021-152 du conseil communautaire en date du 27 septembre 2021 portant création d'une Maison France Services localisée sur le territoire de CASTELNAUDARY,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver les plans de financement prévisionnels ci-après pour la Maison France Services et de solliciter les demandes de subventions auprès des divers organismes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les plans prévisionnels de financement ci-après :

Investissement			
Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Matériel informatique : ordinateurs, photocopieur imprimantes, scanner	6 000	Etat	6 400
Equipement mobilier	10 000	Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois	9 600
Total	16 000	Total	16 000

Fonctionnement			
Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Rémunération du personnel	80 500	FNADT	15 000
		Fond Inter Opérateurs	15 000
		Conseil départemental 11	5 000
		Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois	45 500
Total	80 500		80 500

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour la Maison France Services auprès des divers organismes et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 16 novembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER